



Lauterbacher Nouvelles

Mot du Maire



Glycine



Vieux pommier



Aubépine

Mesdames, Messieurs, chers administrés,

Comme vous le savez, le gouvernement a annoncé que le déconfinement serait progressif à compter du 11 mai.

Vu le contexte actuel et les interdictions de grands rassemblements jusqu'à la mi-juillet, je suis au regret de vous informer que la cérémonie de commémoration du 8 mai est annulée. Seul le dépôt de gerbe se fera en comité réduit en hommage aux soldats tombés lors de la seconde guerre mondiale. La cérémonie du 14 juillet devra également être annulée.

Concernant la réouverture des écoles prévue le 11 mai ; En accord avec les directrices, nous avons décidé de ne pas ouvrir les écoles, le protocole sanitaire étant trop contraignant et le manque de personnel évident. Pour comprendre notre décision, vous pourrez consulter le protocole sanitaire sur le site internet de la commune.

La commune attend la livraison de 5000 masques que nous distribuerons dans vos boîtes aux lettres (2 masques par personne).

Après le 11 mai nous ne retrouverons certainement pas notre « *vie d'avant* », *du moins pas dans l'immédiat*.

Il faudra rester vigilants encore un certain temps, se garder des embrassades, des poignées de mains et de tous ces gestes d'amitié qui nous semblaient évidents et sans conséquence.

La vie va reprendre, doucement, son cours mais nul ne sait combien de temps cela va prendre.

Ce que nous constatons aujourd'hui c'est que ces petits riens qui rythmaient notre vie et que nous pensions insignifiants nous manquent !

Cette triste période nous a cependant fait prendre conscience du dévouement de nos professionnels de santé et de toutes les personnes qui ont œuvré pour nous protéger, de toutes celles et ceux qui ont travaillé, en ces jours difficiles, pour que nous puissions continuer à avoir un « semblant de vie normale ».

Aussi, en attendant des jours meilleurs, restons tous vigilants, appliquons les gestes barrières, prenons soin de nos proches.

Restez en bonne santé,

A. FRITZ
Le Maire

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 2 MARS 2020

Présents : M. FRITZ André, M. ERHARD Jean-Claude, M. HEINTZ Jean Claude,
Mme BECHTOLD Chantal, M. CIVIDINO Daniel, Mme DECK Marie Anne, M. ENGELHARD Jean Michel,
Mme HEINTZ Charlotte, M. MITTENBUHLER Damien, M. VOLTZ Nicolas, ZIMMERMANN René

Absents excusés : M. HERBEIN Alain, Mme HUFSCHEMIDT Sandrine, M. WEIGEL Eric, M. ZIMMERMANN Laurent

Pouvoirs : Mme HUFSCHEMIDT Sandrine à M. FRITZ André
M WEIGEL Eric à M. CIVIDINO Daniel
M. HERBEIN Alain à M. MITTENBUHLER Damien

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 (COMMUNE ET LOTISSEMENT « LES ACACIAS »)

BUDJET PRINCIPAL

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 (Commune et lotissement « Les Acacias »).

Sous la présidence de M. Jean-Claude HEINTZ, doyen d'âge, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2019 du Budget Principal et du Budget annexe du lotissement « Les Acacias » et de la Commune :

A) Le Compte administratif du Budget principal est arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	542 488.41 €	DEPENSES	1 171 689.84 €
RECETTES	601 472.29 €	RECETTES	822 440.85 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	58 988.88 €	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	- 349 248.99 €
+ EXCEDENT REPORTE DE 2018	96 317.79 €	+ EXCEDENT REPORTE DE 2018	- 84 135.85 €
- PART AFFECTEE A INVESTISSEMENT 2019	0		
RESULTAT DE CLOTURE 2018	+ 155 301.67 €	RESULTAT DE CLOTURE 2019	- 433 384.84 €

Excédent global de clôture : - 278 083.17 €
Restes à réaliser : 0 €
Dépenses 13 500 €

B) Le Compte administratif du Budget annexe Lotissement « Les Acacias » est arrêté aux sommes suivantes :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	0	DEPENSES	0
RECETTES	0	RECETTES	0
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	0	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	0
+ RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	302 029.50 €	- RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	0
RESULTAT DE CLOTURE 2019	302 029,50	RESULTAT DE CLOTURE 2019	0

Excédent global de clôture + 302 029,50 €

Hors de la présence de M. André FRITZ, Maire, au moment des votes, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 du Budget Principal.

Hors de la présence de M. André FRITZ, Maire au moment des votes, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 du budget annexe Lotissement « Les Acacias ».

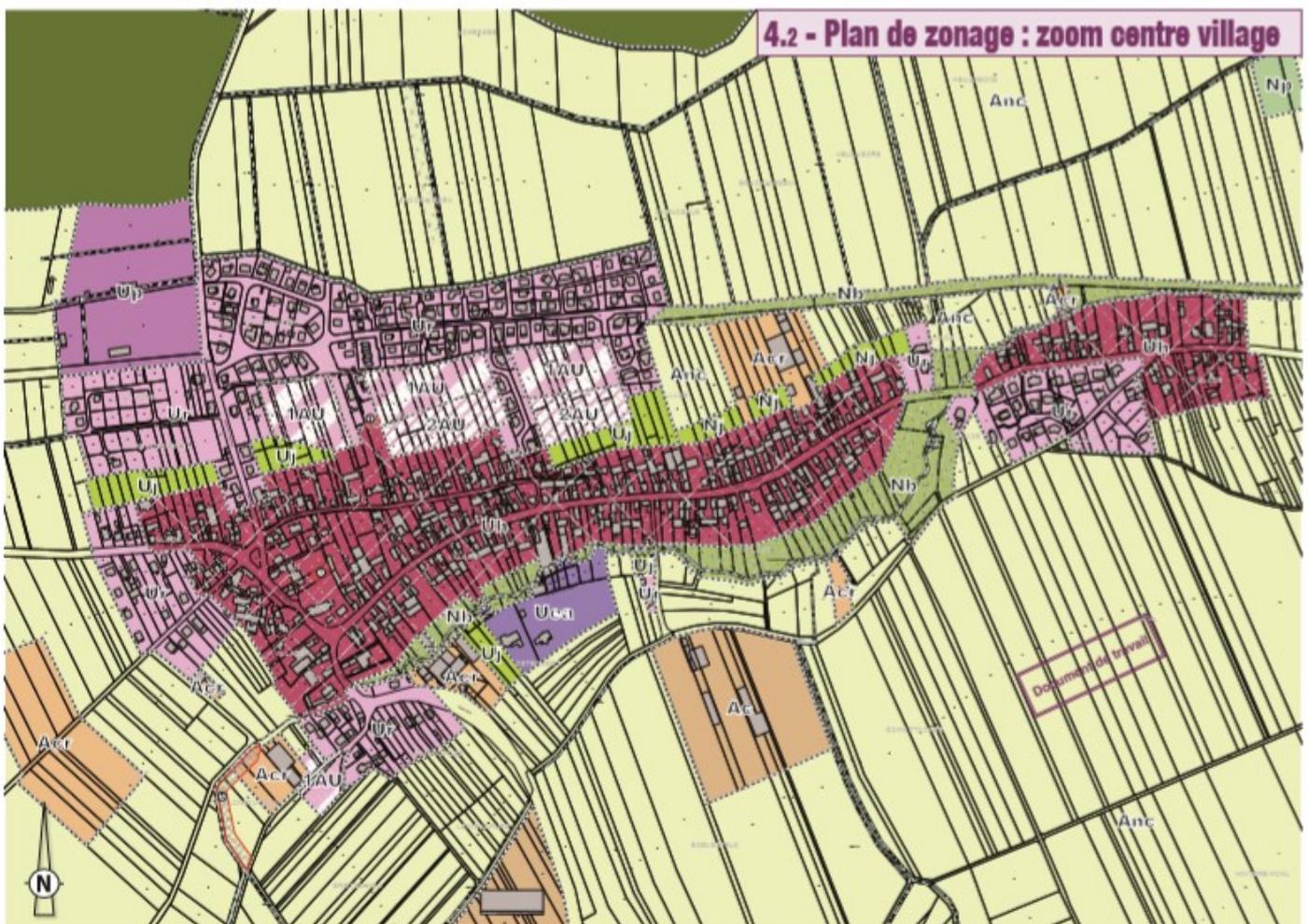
Présents : 11 - Pouvoirs : 3 - Votants : 14
Adopté à l'UNANIMITE

COMPTES DE GESTION 2019 – COMMUNE ET LOTISSEMENT « Les Acacias ».

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2019, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2019, présentés par Monsieur MENRATH Francis, Receveur municipal de la Commune et conformes aux comptes administratifs de l'exercice 2019.

Présents : 11 - Pouvoirs : 3 - Votants : 14
Adopté à l'UNANIMITE

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS POUR SA TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME APPROBATION



Le projet de plan local d'urbanisme arrêté le 15 juillet 2019 a été transmis, notamment, aux personnes publiques associées et à la Mission Régionale d'Autorité environnementale pour avis.

La totalité du rapport est consultable à la mairie, quelques extraits sont publiés ci-après, ainsi que le résultat des avis suite à l'enquête publique réalisée.

Il a ensuite été soumis à enquête publique du 04 décembre 2019 au 10 janvier 2020.

Le commissaire enquêteur a tenu 4 permanences en mairie ; le dossier d'enquête publique était consultable en mairie et sur internet. Le commissaire enquêteur a recensé **12 observations du public**, qu'il a analysées avant d'émettre un avis favorable au projet de PLU, assorti de 4 recommandations.

Suite à l'enquête publique, il est encore possible d'apporter des adaptations au projet de plan local d'urbanisme arrêté, pour répondre aux avis et observations sans remettre en cause l'économie générale du PLU.

Les 12 observations du public ont donné lieu à des propositions de réponse au conseil municipal :

7 avis défavorables, 2 avis favorables, 2 partiellement favorables et 1 sans objet.

Le conseil municipal considère que les résultats de l'enquête publique justifient les changements du projet de plan local d'urbanisme suivants :

L'adaptation du règlement en ce qui concerne notamment les dispositions réglementaires relatives aux clôtures de la **zone Ne** pour répondre à la demande du SDEA, ainsi que les dispositions réglementaires de la **zone A** pour répondre à la demande de la Chambre d'agriculture

La rectification du plan de règlement incluant :

L'extension de la **zone Uh**

L'extension de la **zone Ac au lieudit Lenengrund**

L'extension de la **trame L.151-23 sur l'ensemble du tracé du Landbach** au sud-ouest de la commune

La rectification du rapport de présentation comprenant notamment la mise en cohérence des différents chapitres au vu des changements opérés

Le conseil municipal décide à 12 voix POUR – 1 voix CONTRE - 1 ABSTENTION

d'apporter les changements suivants , approuvés et cités ci-dessus et d'approuver la révision du plan d'occupation des sols pour sa transformation en plan local d'urbanisme.

Droit de Prémption Urbain (DPU)

Le Droit de Prémption Urbain (DPU) est exercé en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations d'aménagement répondant aux objets définis à l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme. Il peut être également exercé pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation d'opérations et d'actions d'aménagement.

Il ne peut être instauré que sur les zones urbaines et à urbaniser délimitées par un plan local d'urbanisme.

Suite à l'approbation du plan local d'urbanisme, il est proposé au conseil municipal d'instaurer le droit de préemption urbain en cohérence avec le zonage du nouveau document d'urbanisme.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'instaurer le droit de préemption urbain sur la totalité des zones U et AU du plan local d'urbanisme approuvé, telles qu'elles sont délimitées sur le plan.

Projet d'aménagement et de développement durables de la commune (PADD).

La révision du POS pour sa transformation en PLU a permis de réinterroger le Conseil Municipal sur la nécessité de maintenir ces dispositifs optionnels (*décret n° 2007-18 du 05 janvier 2007 et l'ordonnance 2005-1527 du 8 décembre 2005 et code de l'urbanisme (R.421-12d. et R.421-27)*) en lien avec les orientations du projet d'aménagement et de développement durables de la commune (PADD). Afin de préserver la continuité et l'unicité des règles définies dans le nouveau document d'urbanisme de la commune, de garantir une protection du patrimoine bâti ainsi qu'une cohérence des espaces publics, le conseil municipal s'est prononcé et a décidé :

- de soumettre à permis de démolir tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable toute ou partie d'une construction sur la totalité du territoire communal ;
- de soumettre à déclaration préalable les travaux d'édification de clôtures sur la totalité du territoire communal, hors clôtures agricoles.

Ces deux points ont été adoptés à l'UNANIMITE

Demande de subvention de l'association « Plaisir de lire » de NIEDERLAUTERBACH

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 900.00 € à l'association « Plaisir de Lire » qui permettra de développer l'offre aux lecteurs du village et le bon fonctionnement de la bibliothèque.

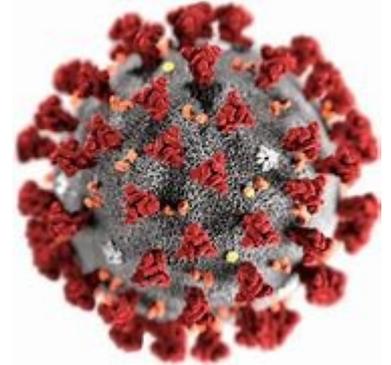
Ce point est adopté à l'UNANIMITE

Le compte-rendu complet est consultable à la mairie.

CORONAVIRUS COVID –19 UNE PANDEMIE EN 2020

QUAND LE CORONAVIRUS « COVID-19 » A TRAVERSÉ LE MONDE

C'est un sommaire récapitulatif et daté pour situer cette période épidémique dans le contexte national, régional et local avec les impacts directs sur la population et la vie dans notre communauté.



Apparue en Chine en fin d'année 2019, cette épidémie hautement contagieuse a nécessité de nombreuses mesures de confinement, des recherches, des soins médicaux, d'abord mis en place sur le continent asiatique, puis relayés et imposés dans les pays européens touchés et plus tard sur d'autres continents. La rapidité de progression a pris au dépourvu les premières populations touchées, dès lors que des cas furent détectés et confirmés.

Ainsi titrait les DNA (Dernières Nouvelles d'Alsace) le 9 février « **Le Coronavirus en Haute-Savoie** » *Onze personnes contaminées sont hospitalisées... Une cellule de crise en place pour tenter d'enrayer la transmission de la maladie*

27 février toujours dans les DNA en page 1 : « **Coronavirus : Un cas à Strasbourg** » ... *des éloignements de précaution pourraient être décidés. Un Français a succombé à Paris Tandis qu'en Italie l'inquiétude s'installe.*

2 mars dans notre éditorial régional, on peut lire : « **La contagion se poursuit.** » *130 cas étaient confirmés le jour*

3 mars le journal titre « **Le coronavirus au quotidien** » *Huit cas confirmés en Alsace, Voyages scolaires annulés, Précautions dans les lieux de culte, Culture et sport bousculés, télétravail chez Merck à Molsheim... 3^{ème} mort en France*

4 mars On pouvait lire dans les pages des DNA « **Quatrième décès, plus de 200 cas** » *Conseil de défense spécial Coronavirus, Phase 2 puis phase 3, ruée sur les masques, annulations de concerts, Des cas reliés à une célébration à Mulhouse*

9 mars **Freiner l'épidémie sans arrêter le pays** »

10 mars **La vie bouleversée** » *le Bade- Wurtemberg demande aux frontaliers haut rhinois de rester chez eux...*

12 mars « **Des frontaliers renvoyés** » *L'Allemagne a classé le Grand Est comme zone à risques comme l'Italie, l'Iran et la Chine. Le coronavirus a fait 6 nouvelles victimes en Alsace.*

13 mars « **La police allemande contrôle la frontière** ». *Ecoles et universités fermées dès lundi. Union européenne pas de vols vers les Etats Unis*

14 mars « **La France se fige** » *Le Bas Rhin passe à son tour au stade 2 renforcé tandis que le premier tour des élections municipales aura lieu, avec les indispensables mesures de précaution mises en place début mars et renforcées successivement.*

16 mars

Seconde allocution du Président de la République, Emmanuel Macron, pour expliquer la mise en place du confinement.

mardi 17 mars à midi, mise en place du confinement.

Les personnes se muniront d'un formulaire pour justifier les déplacements. Uniquement les magasins de vivres restent ouverts, pharmacies et buralistes.

Le second tour des municipales prévu au 22 mars est annulé et reporté à une date pas encore définie à ce jour.

Le premier confinement sera prolongé de quinze jours **jusqu'au 15 avril, il sera encore prolongé jusqu'au 11 mai.**

Toutes les manifestations programmées avant ces dates ont été annulées, tout rassemblement est sanctionné ! Les festivals annulés ou reportés !

Les rassemblements pour les cultes ont été annulés dès le 16 mars pour éviter toute propagation du virus.

Il en a été de même pour toutes les messes de funérailles. Ces messes ne sont plus célébrées durant le confinement, le prêtre ou le pasteur officie la mise en terre et le recueillement au cimetière pour les plus proches membres endeuillés.

Au village, les enfants de chœur n'ont pas fait sonner les crécelles à travers le village, du Jeudi Saint à la Vigile de Pâques, durant les jours de la Passion du Christ, où les cloches demeurent muettes.

Cette tradition toujours suivie dans ce village avait été interrompue pour la première fois lors de l'évacuation de la population entre 1939 et 1940 en Haute Vienne. Ainsi 70 ans après, cette coutume fut encore une fois suspendue !

Au jour de Pâques, les cloches ont sonné pour rappeler aux fidèles la Résurrection du Christ !

Pâques fixé au 12 avril 2020, le pape François et les responsables ecclésiastiques ont célébré leurs eucharisties, leurs cultes seuls ou en vidéoconférence.

Le second tour des municipales étant reporté à une date ultérieure dû fait de cette crise épidémique, les élections du maire et des adjoints au maire n'ont pas eu lieu, le gouvernement a demandé la continuité des mandats précédant les élections.

Pour Niederlauterbach, le maire André Fritz reste assisté de ses trois adjoints au maire, Jean Claude Erhard, Jean Claude Heintz et Laurent Zimmermann, qui poursuivent leurs fonctions respectives, le conseil municipal est également encore maintenu jusqu'à la mise en place définitive du nouveau conseil.

L'impact du confinement (arrêt de travail, chômage partiel, télétravail, garde des enfants et suivi scolaire à la maison, ou travail maintenu) a entraîné des changements drastiques dans la vie quotidienne, mise en place de la distanciation sociale, des gestes barrières, du port du masque, du port des gants, de vitrine de protection pour nous préserver de la contamination par ce sournois virus.

Le voyage initialement prévu du 21 au 24 mai à Cromac, pour rendre visite aux amis limousins dans le cadre du jumelage est reporté.

Le mois du rosaire avec le chapelet prié dans la chapelle Notre Dame du Chêne est compromis
Les portes de la chapelle et de l'église restent toutefois ouvertes.

En ce qui concerne les déplacements, il est fortement recommandé de s'informer et de lire l'arrêté préfectoral qui décline les modalités, les restrictions dans le cadre de la lutte contre l'épidémie du Covid-19.. Il est affiché à la mairie mais aussi consultable sur pref-covid19@bas-rhin.gouv.fr



Le pont de la Lauter fermé balisé !!

JOGGING PROMENADES CHIENS EN LAISSE

Article L211-23 du code pénal :

« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, **n'est plus sous la surveillance effective de son maître**, se trouve **hors de portée de voix** de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une **distance dépassant cent mètres**.

Gardez vos chiens en laisse lors de vos promenades sur les pistes cyclables, sur les sentiers où vous n'avez pas assez de visibilité, dans les lotissements, aux abords des commerces et des écoles, en forêt ! Pour la sécurité des cyclistes, joggeurs et autres promeneurs, enfants qui pourraient être subitement face à l'animal !

Toute réaction inattendue peut causer un danger, un stress, une peur ! Par ailleurs, les morsures peuvent être fatales.

Le masque chirurgical ou masque grand public

Évite, lors de l'expiration de celui qui le porte, **la projection du virus** transmissible par voie « gouttelettes » ou « aérienne ».

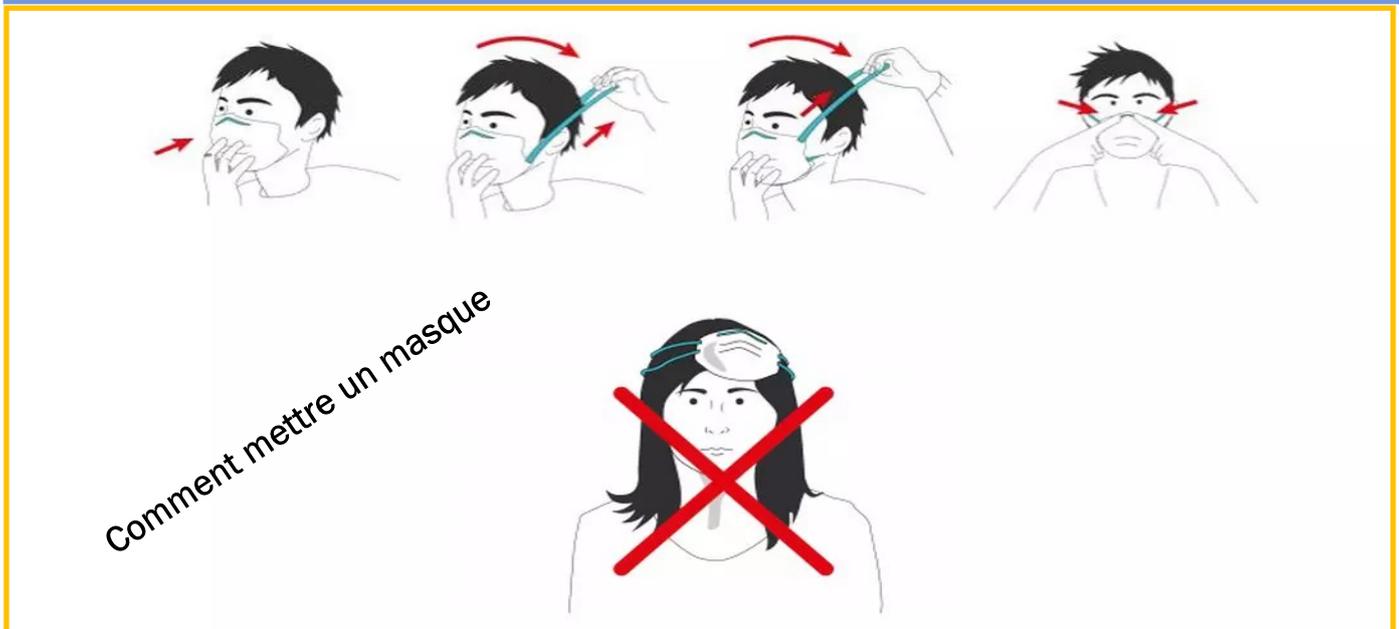
Porté par le public, il prévient la contamination de son environnement (air, surface, produits...) et donc **des autres**.

Porté par le patient contagieux, il prévient la contamination de son entourage et de son environnement.

Par ailleurs le masque chirurgical protège celui qui le porte contre les agents infectieux transmissibles par voie « gouttelettes ».

En aucun cas il ne le protège contre les agents infectieux transmissibles par voie « aérienne ».

C'est pourquoi **les gestes barrières restent la base de la protection**.



Comment mettre, utiliser, enlever et éliminer un masque ? (ces recommandations s'appliquent à tous les masques)

Avant de mettre un masque, se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique

Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veillez à l'ajuster au mieux sur votre visage ; vérifier l'absence de jet d'air dans les yeux lors d'une expiration forte ;

Lorsque l'on porte un masque, éviter de le toucher ; ne pas déplacer le masque ; chaque fois que l'on touche un masque usagé, se laver les mains à l'aide à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydro-alcoolique

Si besoin de boire ou de manger, changer de masque

Lorsqu'il s'humidifie, le remplacer par un nouveau masque et ne pas réutiliser des masques à usage unique.

Pour retirer le masque : si port de gants, les retirer et se laver les mains avec de l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydro-alcoolique. Puis, enlever le masque par derrière (ne pas toucher le devant du masque); le jeter immédiatement dans une poubelle fermée; se laver les mains avec de l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydro-alcoolique.

Quelle est la durée maximale de port des masques normés ? Ces masques sont à usage unique

Masque à usage médical (chirurgical) : ne pas dépasser une durée maximale de 4 heures pour le port d'un même masque chirurgical selon la notice d'utilisation du fabricant. - Masque FFP : ne pas dépasser une durée maximale de 8 heures pour le port d'un même appareil de protection respiratoire de type FFP selon la notice d'utilisation du fabricant.

INFORMATIONS LIEES AU COVID19



OUVERTURE DE LA MAIRIE ET L'AGENCE POSTALE LE MERCREDI 13 MAI

Aux horaires de permanence habituelles notées sur la dernière page de votre bulletin communal.

En cette période de confinement, la Mairie est à votre disposition par téléphone au 03 88 94 30 06 ou par mail à mairie.niederlauterbach@wanadoo.fr afin de répondre à vos questions.

S'informer sur le Covid19

Le site internet de la Commune est mis à jour régulièrement pour vous tenir informés de toutes les modalités à suivre pour le déconfinement.

Veillez à respecter les gestes barrières pour permettre une réouverture le 13 mai de la Mairie et de l'Agence Postale en toute sécurité.

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très régulièrement les mains



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

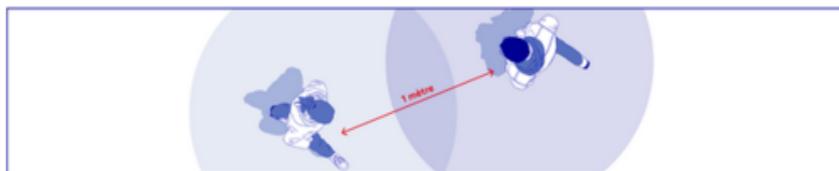


Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



LES ECOLES DE NIEDERLAUTEBACH RESTENT FERMEES AU MOIS DE MAI

Suite aux mesures restrictives à mettre en place, le Maire en accord avec les directrices d'écoles a décidé de ne pas ouvrir les écoles en mai.



COMMUNICATIONS DIVERSES

POUBELLE BLEUE

13 et 27 mai
10 et 24 juin
Voir calendrier

POUBELLE BRUNE

5, 12, 19 et 26 mai
3, 9, 16, 23 et 30 juin
Voir calendrier

Brûlage de déchets

L'article 84 du règlement sanitaire départemental stipule clairement que « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit. La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel ou d'immeuble est interdite ».

Le chapitre 20 de l'annexe 2 du décret n°2002-540 du 18 avril 2002, relatif à la classification des déchets, liste les déchets entrant dans la catégorie : « déchets municipaux (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations) y compris les fractions collectées séparément ». De plus, est précisé dans la rubrique 20-02 les « déchets de jardins et de parc ». **Par conséquent, les déchets verts issus des jardins entrent donc bien dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés dont le brûlage est interdit par l'article 84 du règlement Sanitaire Départemental.**

Il existe des possibilités de dérogations à l'article 84, accordées par le Préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis de la Commission Départementale compétente en matière d'Environnement et de Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), anciennement Conseil départemental d'Hygiène.

Toutefois, ces dérogations ne peuvent être accordées que dans le cas où il n'est pas possible d'utiliser un autre moyen pour éliminer les déchets produits (déchetterie, ramassage) et sont soumises à deux conditions :

- ne pas entraîner de nuisances pour le voisinage,
- utiliser des incinérateurs conformes à la réglementation en vigueur concernant leurs caractéristiques de rejets.

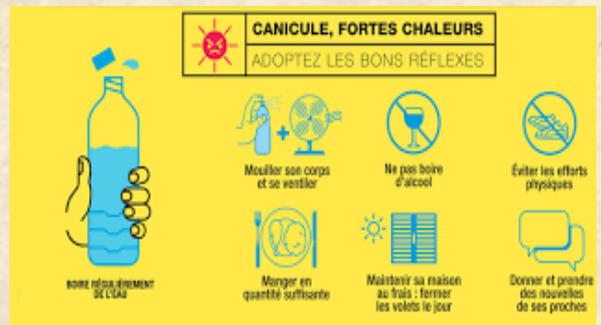
PLAN CANICULE 2020

Chaque année, la veille saisonnière nommée « plan canicule » est automatiquement déclenchée entre le 1er juin et le 31 août. Dans ce cadre, nous rappelons aux personnes âgées de 65 ans et plus, et aux personnes à mobilité réduite quelque soit leur âge, la possibilité de s'inscrire sur un **registre nominatif** à la Mairie.

Il s'agit de recenser, parmi les habitants de la commune, les personnes les plus fragiles et/ou isolées, afin de mettre en œuvre un dispositif d'aide et d'intervention.

Nous invitons ces personnes à contacter la Mairie au 03.88.94.30.06

En cas d'alerte canicule, elles seront régulièrement contactées par un membre du Conseil Municipal.



DEJECTIONS CANINES !!

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.



**DÉJECTIONS
CANINES
INTERDITES**

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe L'amende pour déjection canine est donc fixée à 35 euros le plus souvent, mais les communes sont libres de fixer le montant.



8 MAI

**75 EME ANNIVERSAIRE DE LA COMMEMORATION DE LA FIN DE LA SECONDE
GUERRE MONDIALE 1939 – 1945**

VICTIMES 1939 -1945

GOETTELFINGER PAUL
HEILMANN LOUIS
GERTZ LUCIEN
HELFRICH JOSEPH
HEILMANN PIERRE
RIES JEAN
REICHERT RENE
REICHERT ROBERT
ENGELHARD ALPHONSE
EHRHARDT VALERE
WEIGEL CHARLES
SCHMITT JOSEPH
SCHMITT RENE
LOCHERT LEON
BURGARD JEAN
SCHICKEL JOSEPH
FRITZ ALFRED
DAUER CAMILLE
RIES EDOUARD
VETSCH CHARLES
HEILMANN EDOUARD

VICTIMES CIVILES

BRINSTER ANDRE
BRUNSTER ALOYSE
MITTENBUHLER ALOYSE
SONNTAG JEAN



**UNE GERBE SERA DÉPOSÉE LE 8 MAI PAR MONSIEUR LE MAIRE,
ACCOMPAGNÉ DES ADJOINTS. CETTE CÉRÉMONIE NE SERA PAS
OUVERTE AU PUBLIC.**

LA VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE

PERISCOLAIRE DE NIEDERLAUTERBACH



INSCRIPTIONS
ACCUEILS PÉRISCOLAIRES
matin / midi / soir
ACCUEILS DES MERCREDIS



Année scolaire 2020/2021

Inscriptions :

⇒ Pour les familles qui possèdent déjà un compte : à partir du **lundi 04 mai 2020** sur le site internet Portail Famille : <https://plaine-du-rhin.belamiportailfamille.fr/> (en cas de problème de connexion, veuillez-vous adresser au contact ci-dessous)

⇒ Pour les familles qui ne possèdent pas de compte : **prendre contact avec le/la Directeur/trice de votre structure.**

Niederlauterbach : Nathalie LOFINK, Directrice

19 rue de l'Ecole - 67630 Niederlauterbach

Tél. : 06.42.17.99.03. mail : periscolaire.niederlauterbach@fdmic-alsace.fr

DEPOT DES DOSSIERS COMPLETS :

⇒ **du 04 mai au 18 mai 2020**
de 16h30 à 18h30 tous les soirs (sauf mercredi) auprès du Directeur/trice
uniquement

Pour tout renseignement, votre contact est :
Caroline DEUBEL, Coordinatrice Enfance Jeunesse
Tél. : 06 30 71 51 86

ACTIVITES DES ECOLES

La mise en place des écrans interactifs début mars par la commune a bien été accueillie par les élèves et les enseignants!

Malheureusement ils n'avaient que deux semaines pour les utiliser... Les élèves se sont très vite adaptés, ont très vite compris comment les utiliser et ont découvert rapidement les multiples fonctionnalités de l'appareil. Ils sont enchantés puisque les écrans apportent une nouvelle source de motivation. Ils s'inscrivent totalement dans les attendus des nouveaux programmes.



BIBLIOTHEQUE

Suite à un arrêté préfectoral, la bibliothèque restera fermée jusqu'à nouvel ordre.

A l'ouverture les horaires d'ouverture seront inchangés :
Mardi 14h30 à 16h00 - Jeudi 10h00 à 11h00 - Vendredi 18h00 à 19h00

Pendant les vacances scolaires uniquement ouverture le vendredi.

Les bénévoles de la bibliothèque"



PAROISSE CATHOLIQUE



En raison des circonstances liées à l'épidémie du Covid-19, le rosaire récité et prié à la chapelle au cours du mois de Mai n'aura pas lieu cette année.

Même si les fidèles étaient peu nombreux ces dernières années, et que la distanciation sociale pouvait être largement respectée, ce rassemblement n'est pas encore autorisé au moment de l'impression du bulletin.

Il en va de même pour le repas paroissial initialement programmé le 26 juillet, pour lequel, les membres du Conseil de Fabrique attendront la suite des directives gouvernementales.

Les portes de la chapelle Notre Dame du Chêne sont ouvertes pour le recueillement, les dons ou la dépose de fleurs.

Le recueillement devant les tombes, l'entretien est à nouveau autorisé

ASSOCIATION DES ARBORICULTEURS DE NIEDERLAUTERBACH ET ENVIRONS

Cours de taille dans le verger communal derrière l'école le 29 février

Des arboriculteurs bien emmitoufflés, amateurs ou déjà confirmés, ont assisté au cours de taille délivré par Doris Siegel, monitrice de l'association. 13 personnes ont écouté les conseils de taille autour des arbres fruitiers plantés dans ce verger communal situé entre les bâtiments scolaires et le bâtiment (anciennement la gare). Ces arbres fruitiers, demi-tiges plantés en 2013, ont été les parfaits sujets pour expliquer la continuité d'une taille de formation pour certains.



Entre les espèces présentes, cerisiers, pruniers, pommiers, poiriers et noyers, les structures différaient beaucoup. Il aura fallu raccourcir des branches charpentières devenues trop longues, pour faire émerger et favoriser les branches fruitières. Le port de l'arbre doit conserver une harmonie et développer une couronne, malgré la dominance des vents à laquelle il est soumis.

Des questions ont permis à la monitrice de conseiller adroitement les amateurs, étant donné que chaque année, des arbres sont replantés, il arrive inévitablement le moment où une taille s'impose. Une collation offerte par la monitrice sous le préau de

l'école termina le cours. En espérant que les élèves, leurs institutrices et leurs parents regarderont l'évolution des fruitiers à la reprise scolaire et à l'automne prochain.

FOOTBALL CLUB DE NIEDERLAUTERBACH

Regarnissage du terrain de football

Début mars la société HEGE a procédé à un regarnissage du terrain d'honneur. Cela était utile après les dernières saisons sportives, les traces laissées nécessitent du temps à se résorber après les matchs et les 2 étés caniculaires successifs, où la moindre panne sur l'arrosage pouvait causer des dégâts visibles sur cette surface engazonnée.



Finalement les championnats ont été arrêtés et le FCN déjà champion d'automne reste champion de cette saison 2019-2020 et accède en division supérieure

Pas de soirée musicale dans la cour de la salle des fêtes, le vendredi 19 juin à l'occasion de la fête de la musique en France.

Peut être entendrons nous quelques amateurs locaux, jouer ou interpréter l'une ou l'autre composition musicale en cercle restreint.



Le FC Niederlauterbach lance sa campagne de recrutement dans ses catégories de jeunes en Entente avec le FC Scheibenhart. Que ce soit dans :

- La catégorie U7 (filles et garçons, années de naissance 2014/ 2015)
- La catégorie U9 (filles et garçons, années de naissance 2012/ 2013)
- La catégorie U11 (filles et garçons, années de naissance 2010/2011)

Nous sommes également à la recherche d'éducateurs.

Tous les jeunes du village ont une place à se faire dans notre effectif.

Votre enfant a peut être un copain ou une copine à la recherche d'un club alors n' hésitez pas.

Vous souhaitez inscrire votre jeune champion ou championne dans les effectifs de notre club, veuillez vous référer aux coordonnées des différents éducateurs.

Heintzelmann Christian 06.47.84.62.81 christian.heintzelmann@orange.fr

Zermann Mathieu 06.63.54.63.97 mathieu.zermann@orange.fr

TENNIS CLUB DE NIEDERLAUTERBACH

Ici comme sur tout le complexe sportif, il n'y a pas d'activité sportive en ce moment. Le championnat n'a pas repris, les courts sont déserts, pas d'entraînements, pas de matches et ainsi de suite.

Tous espèrent un déconfinement normal pour enfin avoir l'autorisation de reprendre leur sport !



SECOURISTES DE LA CROIX BLANCHE

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au coronavirus COVID-19, notre association a été sollicitée par le SAMU 67 pour venir renforcer les équipes médicales sur le terrain

Nous nous sommes donc mobilisés pour mettre à disposition, chaque jour, un équipage de trois secouristes volontaires afin d'intervenir sur l'ensemble du secteur Nord du Bas-Rhin.

Cette mission, nouvelle pour nous, demande du matériel bien plus conséquent que celui que nous utilisons ordinairement lors de nos postes de secours.

Heureusement, nous avons pu compter sur la générosité locale pour nous offrir rapidement du matériel de protection supplémentaire.

Nous tenons donc à remercier tout particulièrement les établissements et personnes privées qui nous ont offert des masques, des sur-chaussures, des tenues de protection, des charlottes, du gel et des produits de nettoyage.

Quelques photos lors de nos interventions !



Départ pour Intervention sur Ordre du SAMU



Prise en charge des Patients sous Protection



Arrivée à l'hôpital de Hautepierre



Patient déposé et désinfection Matériel et Véhicule

DON DU SANG

Le prochain don du sang aura lieu le 6 mai à la salle des fêtes de Niederlauterbach.

Les citoyens sont autorisés à se déplacer pour aller donner leur sang sur les sites de collecte de l'EFS, sous réserve de remplir l'**attestation officielle** ou une déclaration sur l'honneur indiquant qu'ils vont donner leur sang, au motif de l'assistance aux personnes vulnérables.



LES ANNIVERSAIRES



EN MAI

Le 3 mai	92 ans	SIEGEL Hélène née Wagner
Le 10 mai	81 ans	ZIMMERMANN Roger
Le 16 mai	72 ans	FISCHER MARIE Jeanne née KAUFF
Le 18 mai	84 ans	WEBER Irmgard née NATHERT
Le 23 mai	82 ans	KELLER Roman
Le 26 mai	78 ans	GUTHANS Jean-Pierre
Le 27 mai	97 ans	HOERD Lucie née HEINTZ
Le 30 mai	83 ans	BAYER Colette née HEINTZ

EN JUIN

Le 4 juin	80 ans	WEBER Madeleine née MATTEL
Le 4 juin	79 ans	SPILLMANN Aloyse
Le 4 juin	78ans	LAUKEMANN Jürgen
Le 9 juin	86 ans	OLLAND Marie-Antoinette née SONNTAG
Le 10 juin	93 ans	SCHWARTZ Marie née SCHMALTZ
Le 10 juin	89 ans	HEILMANN Joseph
Le 10 juin	86 ans	HEINTZ Edmond
Le 12 juin	80 ans	ZIMMERMANN Antoine
Le 15 juin	86 ans	IFFRIG Marie-Bernadette née BAY
Le 19 juin	74 ans	ILLIG Marie Anne née KRAEMER
Le 21 juin	79 ans	HAMMER Aloyse
Le 23 juin	75 ans	BASELT Axel
Le 28 juin	80.ans	KELLER Margot née HEIL
Le 28 juin	72 ans	DEISZ Philippe

NAISSANCES

Le 30 mars **Chloé KEMPF** fille de Pascal KEMPF et de Cindy PORTO

Le 1er avril **Agathe BECKER** fille de Renaud BECKER et de Tiphanie KELLER

Le 1er avril **Charlie et Sam SCHERRER** fille et fils de Manuel SCHERRER et Luminita SERB

Le 6 avril **Renésmée Aurélie Alexia SPOHR** fille de Ludovic SPOHR et de Cindy DESCHAMPS



Si vous ne désirez pas figurer sur l'une de ces pages (anniversaires à partir de 70 ans, photographies des événements heureux, publications des prochains événements heureux), veuillez le signaler à la mairie, afin de retirer vos noms des listes de diffusion). **MERCI !**

PHARMACIES DE GARDE*(Liste prévisionnelle sous réserve de changement de dernière minute...)***MAI**

09/05/2020	Wissembourg Pharmacie Centrale
10/05/2020	Seebach
16/05/2020	Betschdorf
17/05/2020	Wissembourg Pharmacie de l'Europe
24/05/2020	Beinheim
24/05/2020	Wissembourg Pharmacie Centrale
30/05/2020	Wissembourg Pharmacie Centrale
31/05/2020	Betschdorf

JUIN

06/06/2020	Wissembourg Pharmacie de la Paix
07/06/2020	Beinheim
13/06/2020	Wissembourg Pharmacie de la Paix
14/06/2020	Wissembourg Pharmacie Centrale
20/06/2020	Soultz sous Forêts
21/06/2020	Wissembourg Pharmacie de la Paix
27/06/2020	Wissembourg Pharmacie de l'Europe
28/06/2020	Wissembourg Pharmacie de la Paix

SERVICES UTILES**URGENCES**

SAMU	15
POMPIERS	18 ou 112
POLICE SECOURS	17
GENDARMERIE	03 88 94 80 12
SOS MAIN	03 88 14 42 57
CENTRE ANTI-POISON	03 88 37 37 37
SOS ENFANTS DISPARUS	116 000
AMBULANCES :	
GREINER	03 88 86 51 43
ROLAND	03 88 86 31 46

*Date de parution : 5 mai 2020***PERMANENCES
DE GARDE MÉDICALE LOCALE**En l'absence des médecins traitants,
de samedi midi à lundi 7 heures :Urgence vitale : ☎ 15Médecin de garde : ☎ 03.69.55.33.33**TOURS DE GARDE
DES INFIRMIER(E)S****Répondeur téléphonique 24H/24H**Cabinet LAUTERBOURG :
(03.88.54.67.72)Cabinet SALMBACH :
(03.88.53.64.65)**TAXIS**Philippe PONS
06.18.88.32.94**RAMONAGE - LA BROSSE D'ALSACE
MOTHERN**

☎ 03.88.49.84.35

✉ contact@labrosse-alsace.com
Facebook : La Brosse d'Alsace**MAIRIE ET AGENCE POSTALE
DE NIEDERLAUTERBACH**17 Rue de l'Ecole
67630 NIEDERLAUTERBACH
☎ 03.88.94.30.06✉ mairie.niederlauterbach@wanadoo.frLundi, Mercredi et Vendredi: 9h30 à 11h00
Mardi : 15h00 à 16h15
Jeudi : 17h00 à 18h00
Permanence de M. le Maire
Jeudi : 17h00 à 18h00www.niederlauterbach.fr